

Madame le Maire : DROIT DE REPONSE à l'article de presse du 1/09/22 sur le bourg

1 - UNE COMMUNICATION TROMPEUSE ET PARTIALE SUR LE REAMENAGEMENT DU BOURG :

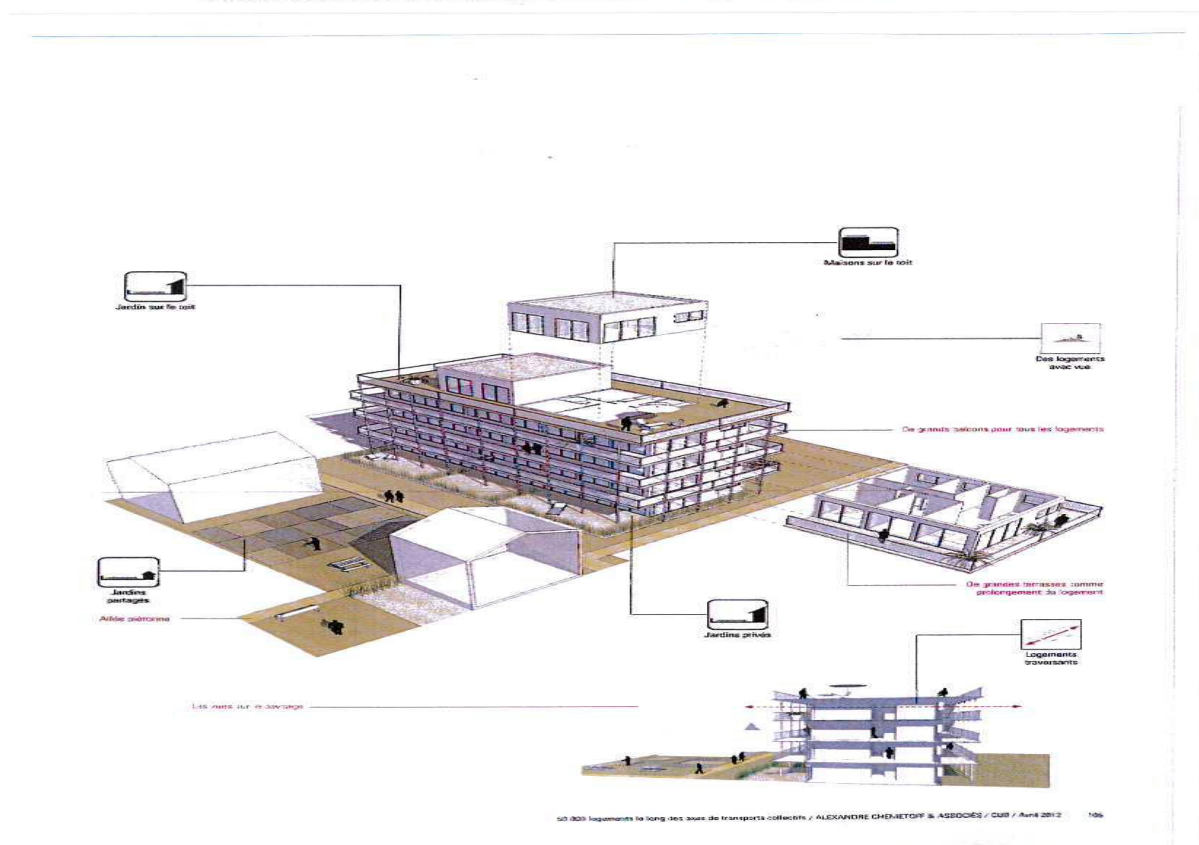
Nous avons créé notre association en décembre 2014 pour défendre le patrimoine du bourg d'Eysines.

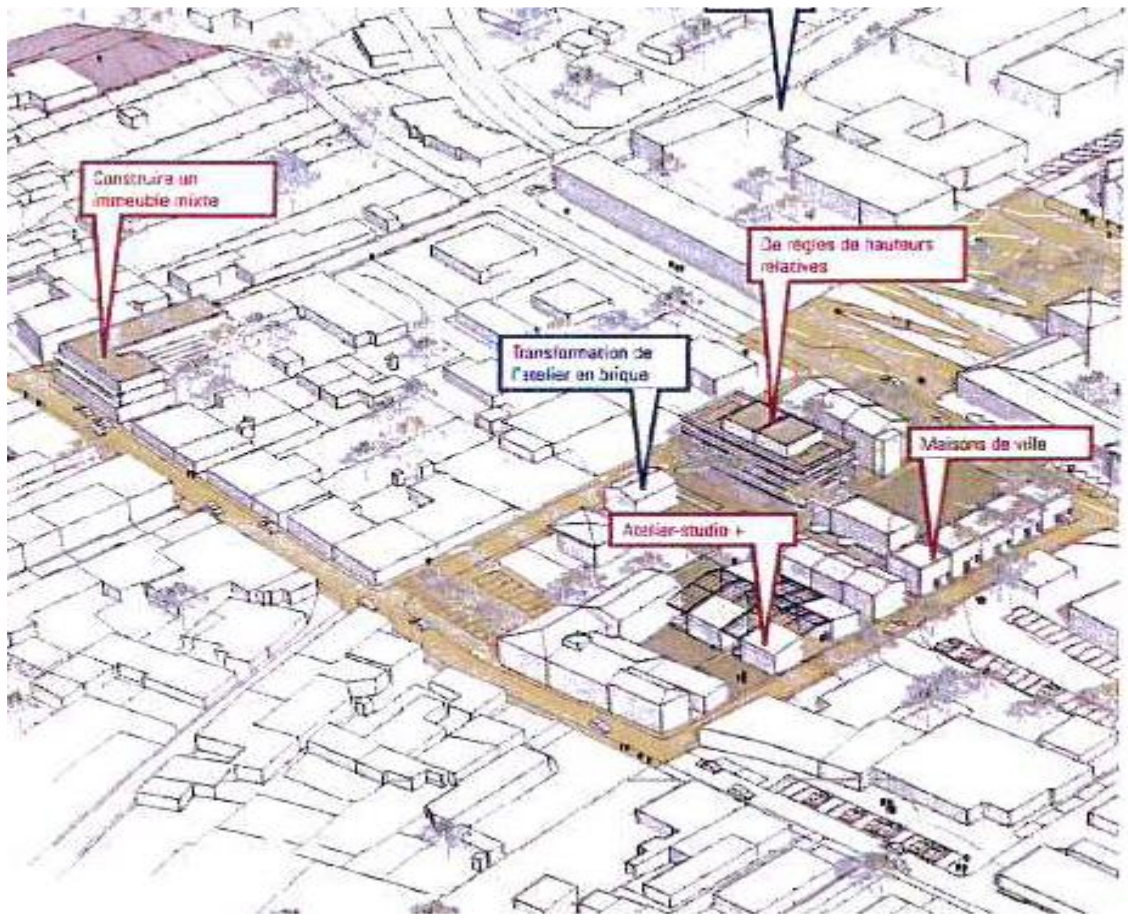
Nous avons découvert, à cette époque, le rapport établi en 2012, par l'architecte monsieur Alexandre CHEMETOFF pour le compte de la commune d'Eysines et de la Métropole de Bordeaux.

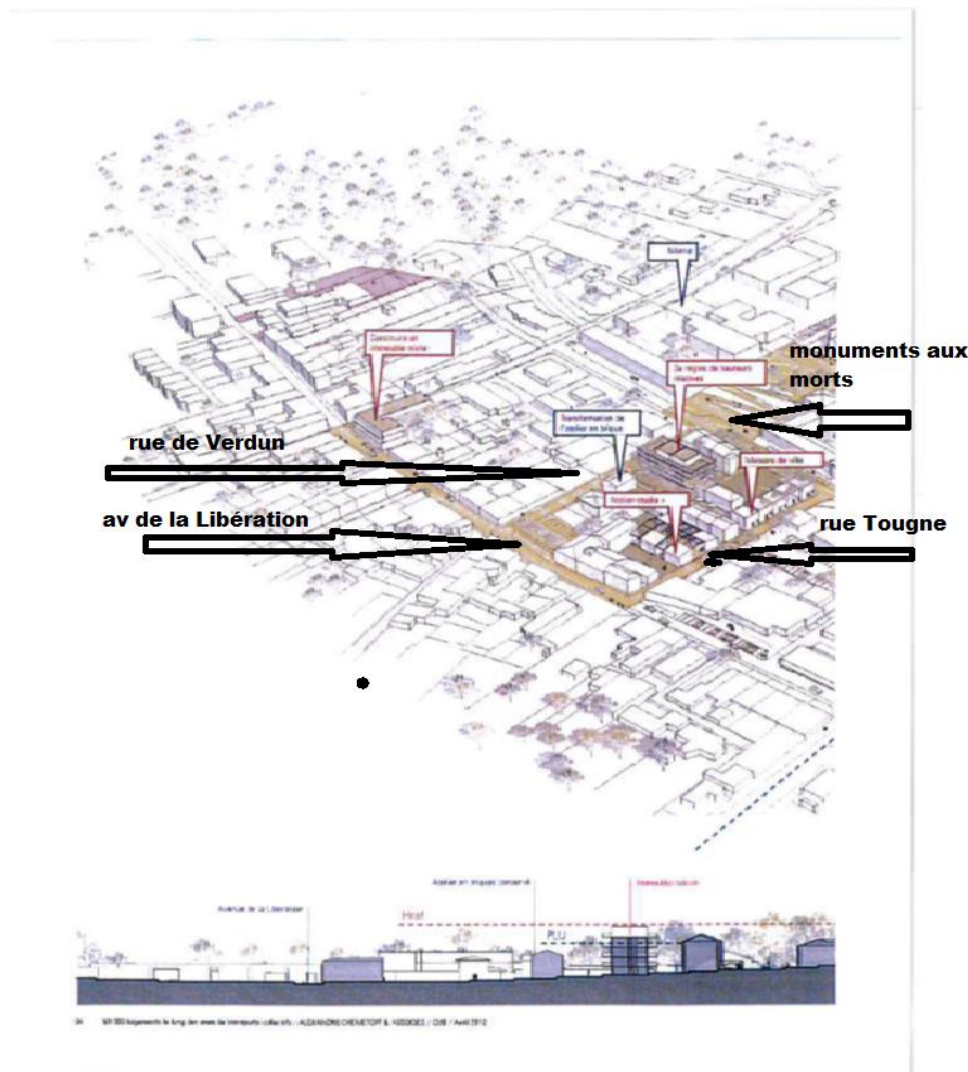
Une grande partie du vieux bourg devait être rasé, au bénéfice de nouvelles constructions soit un immeuble « balcon » central de 12 mètres de hauteur et des « maisons de ville », des « ateliers studios » dans le périmètre : avenue de Verdun, rue Tougne , avenue de la Libération , rue capitaine Guiraud (voir plans faits par l'architecte).

DES TERRITOIRES HABITÉS CLASSEUR TECHNIQUE

50 000 logements autour des axes de transports collectifs
ALEXANDRE CHEMETOFF & ASSOCIÉS / CUB / Avril 2012







Anciennement, le maire voulait aussi détruire l'ancienne mairie, la maison occupée par l'encadreuse, les locaux de chez Anna etc...

EPBE s'est immédiatement opposé à ces projets. Le maire devrait convenir que nous avons raison !

2 – UNE ABSENCE VOLONTAIRE DE COMMUNICATION SUR LES PROJETS :

2-1 Le maire ne communique pas sur les projets d'urbanisme projetés, au détriment du patrimoine du vieux bourg.

La politique communale favorise le forcing des promoteurs subi par les eysinais et l'appât du gain de certains propriétaires.

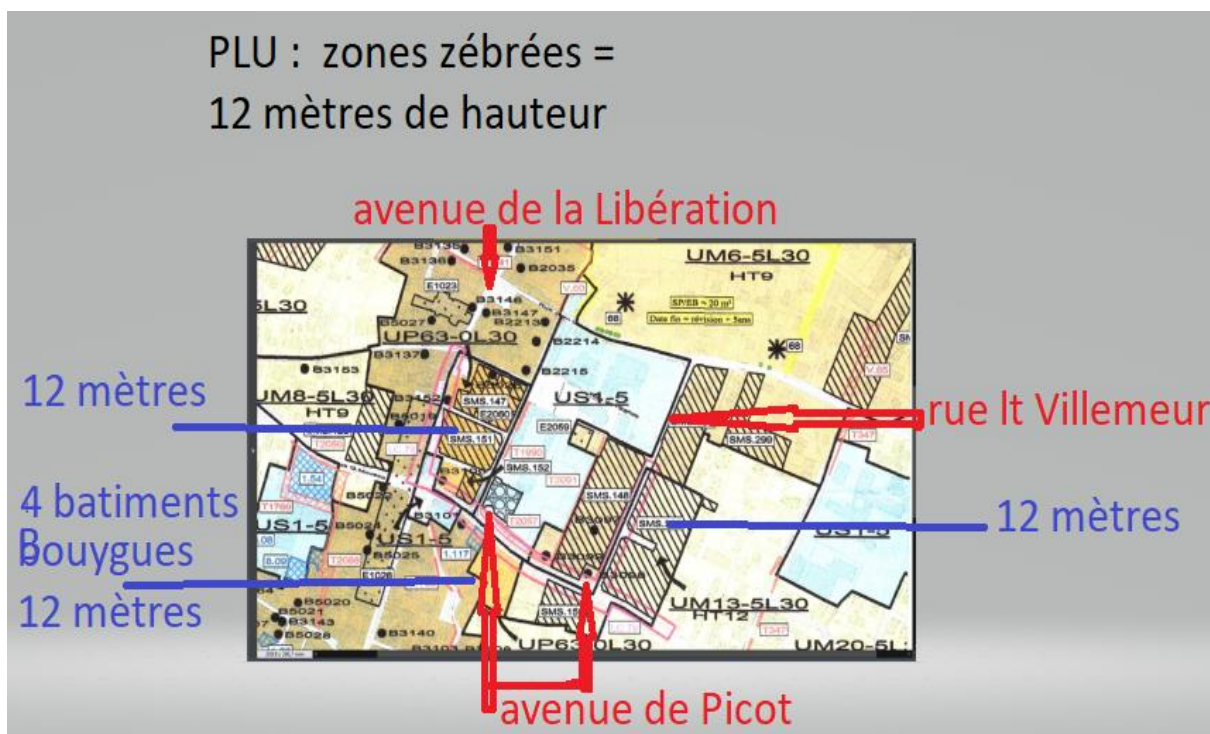
Des barres d'immeubles de 12 mètres = 3 étages, sont annoncées le long de l'avenue de Picot (côté pair) du n°16 au n°22 et 15 (garage

Lafitte) de l'avenue et de la rue Villemeur (les 2 cotés) face à des maisons classées remarquables ! Nous l'avons dénoncé dans le cadre de l'enquête publique en 2021 :

CONTRIBUTION N°4 INCOHERENCES DANS LE PLU 3-1 BOURG D'EYSINES

A la demande du maire, le plan local d'urbanisme (PLU) liste des maisons « remarquables » pour les protéger : « dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques, aux paysages et au patrimoine » = BIEN. A côté de ces maisons et du monument historique MAISON GUIRAUD, le PLU, sur demande du maire, prévoit des immeubles collectifs non intégrés de 12mètres de hauteur = R+3 étages **(Agrandir le plan avec zoom dans affichage)**

- Maisons remarquables + Zones zébrées : UP63 et UM13 = ABERRATION.





Les immeubles collectifs vieillissent très mal. Les résidents des quatre immeubles BOUYGUES se plaignent de la chaleur insupportable, du bruit des VMC et des remontées d'eau ... Les résidences rue Gabriel Moussa se dégradent.

A l'avenir, nous subirons, notamment dans le bourg, un urbanisme inesthétique, sans âme, à l'image du centre de Mérignac.

Nous vous rappelons, que vous devez défendre l'intérêt général des eysinais et non poursuivre un but de spéculation immobilière.

Madame le Maire, nous vous demandons de profiter de la modification du PLU en cours, pour modifier les zonages et hauteurs sur ces secteurs.

2-2 Vous n'évoquez pas les maisons abandonnées préemptées depuis 20 ans par la Métropole pour le compte de la commune d'Eysines qui dégradent le vieux bourg. Nous vous demandons de les revendre à charge de restauration depuis des années.

Exemple non exhaustif :



Madame le Maire, révisez cette politique à venir, comme vous venez de le faire et communiquez avec les associations de défense comme la nôtre. (Voir article sud-ouest ce jour 1/09/2022).

Cordialement.

Monique GUEDON
Présidente de EPBE

le 8/09/2022

Environnement et Patrimoine du Bourg d'Eysines

Association Loi 1901 n° w332017931 –13 rue Raoul Déjean 33320 EYSINES

sauvonslebourg@gmail.com www.sauvonslebourg.org